



Roland HUBERT
Co-Secrétaire Général

Valérie SIPAHIMALANI – Sandrine CHARRIER
Secrétaires nationales

à

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 6 février 2014

OBJET : Organisation des épreuves de compréhension orale en langues vivantes au baccalauréat

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons par la présente vous alerter en urgence sur les problèmes importants que pose l'organisation des épreuves de Compréhension orale en langues vivantes, dans toutes les séries du baccalauréat, à l'exception des séries Hôtellerie, Littéraire, et TMD.

La note de service parue au BO du 23 janvier 2014 précise entre autres que « *s'agissant de la sous-partie compréhension de l'oral, les enseignants qui le souhaitent auront la possibilité de recourir à une banque de sujets académiques. L'organisation de cette banque et les modalités de mise à disposition des sujets sont déterminés par chaque académie* ». La mise en place de cette banque de sujets (que nous souhaitons nationale) répondait pour nous à un double enjeu : mettre les élèves à égalité devant l'examen, et donc que les enseignants ne fabriquent pas les sujets de baccalauréat sur lesquels leurs élèves vont être évalués ; diminuer la charge de travail que représente la fabrication de ces sujets, charge dénoncée partout comme particulièrement lourde l'année passée.

Cette note de service rappelle en outre la possibilité d'organiser l'épreuve à l'aide de convocations des élèves, de copies anonymes, et d'échanges de copies entre collègues et entre établissements.

Ces dispositions ne sont pas en soi satisfaisantes : le SNES-FSU continue de demander la mise en place d'épreuves nationales, terminales et anonymes. Néanmoins, dans l'immédiat, nous considérons qu'elles permettraient de limiter certaines difficultés générées par l'organisation locale.

Les informations qui nous parviennent actuellement des différentes académies montrent des dysfonctionnements dans la mise en place des banques de sujets. Les inspections pédagogiques régionales de langues vivantes demandent aux enseignants de fabriquer de nouveaux sujets en urgence, en nombre plus ou moins important par établissement et par enseignant, afin de constituer les banques de sujets. Cette demande aboutit à augmenter la charge de travail des enseignants, ce qui constitue une régression. Il est parfois indiqué, y compris par les recteurs, que ces banques sont réservées aux enseignants « en difficulté », ce qui constitue une stigmatisation, voire que les sujets seraient d'entraînement seulement.

Cette situation est inacceptable : les rectorats et les inspections de langues vivantes ne semblent pas prendre la mesure du degré d'épuisement et d'exaspération des enseignants. Il n'est pas possible qu'ils se dédouanent ainsi de leurs responsabilités au mépris des consignes du ministère.


Nous vous demandons d'intervenir en urgence afin que les banques de sujets soient constituées à partir des sujets déjà fabriqués pendant l'année scolaire 2012/2013, et qu'il n'y ait donc pas à fabriquer de nouveaux sujets cette année. Les IPR pourront par exemple, comme la DGESCO l'a proposé, échanger les sujets entre académies.

Nous souhaitons également que soit rappelée la possibilité de copies anonymes et de convocations des élèves : alors que, selon nous, cet anonymat devrait être généralisé, certains IPR ou recteurs ont en effet pris la liberté de l'interdire, ce qui n'est pas conforme à la note de service.

Nous nous permettons d'insister à nouveau sur l'urgence de la situation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Roland HUBERT



Valérie SIPAHIMALANI



Sandrine CHARRIER

